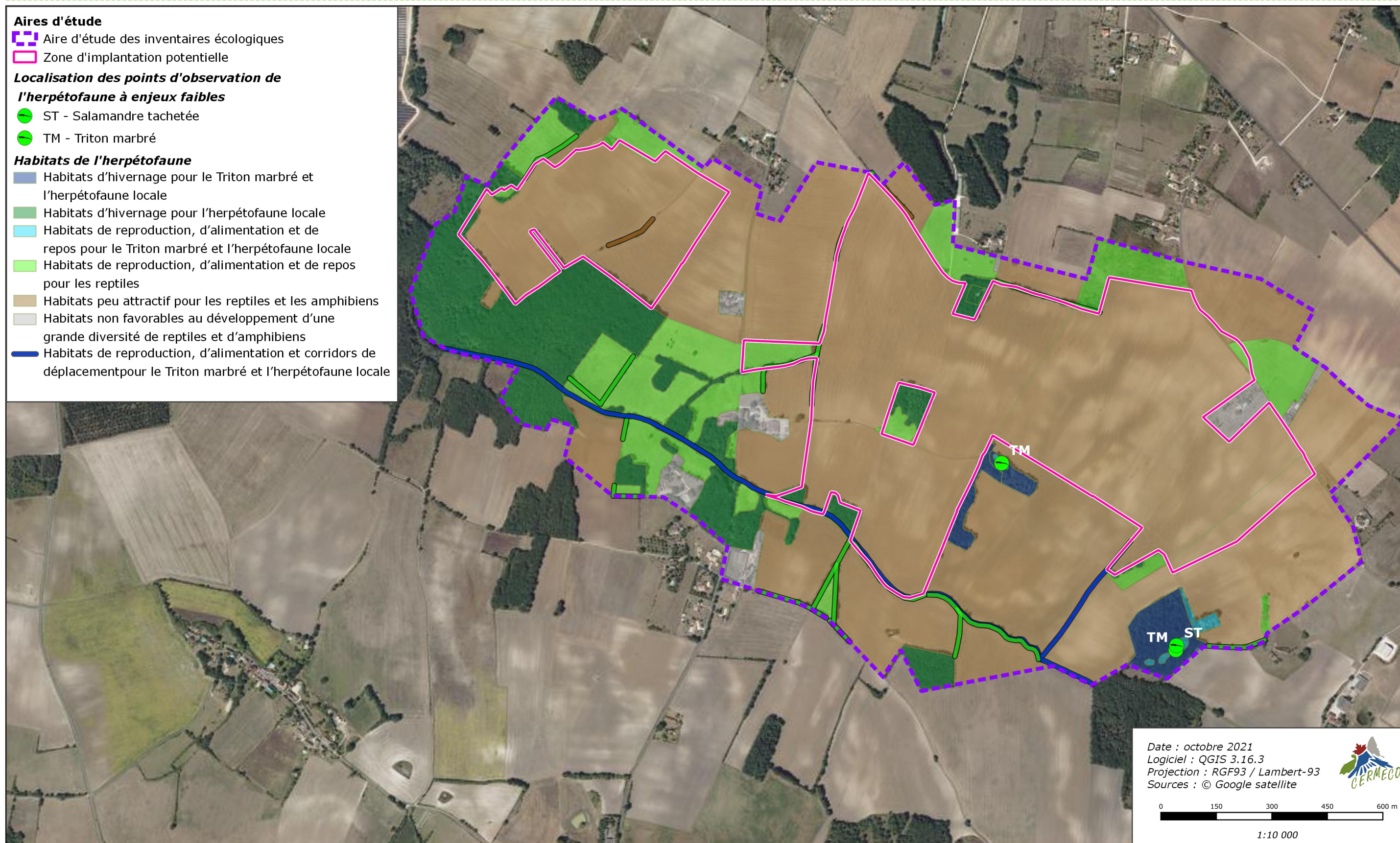
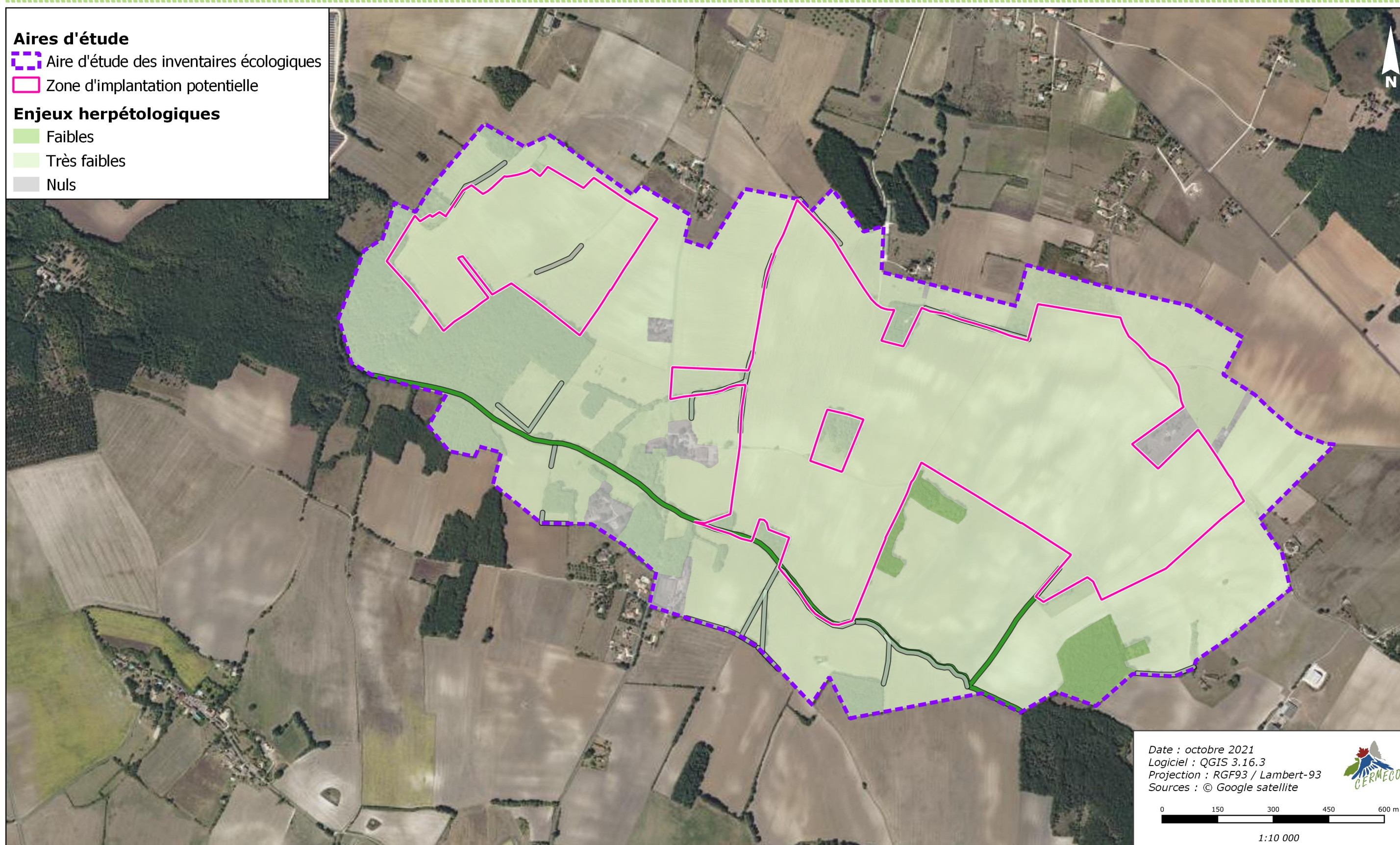


Localisation des points d'observation des amphibiens à enjeux et habitats d'espèces de reptiles et amphibiens



Enjeux herpétologiques



2.4.3.3.7. Les invertébrés

Résultats des inventaires

L'expertise écologique a permis de recenser 49 espèces d'invertébrés, dont 30 Lépidoptères Rhopalocères, 2 Odonates, 13 Orthoptères et 4 autres invertébrés (Lépidoptères Hétérocères, Neuroptères, Hémiptères...).

La liste de l'ensemble de ces espèces est annexée à ce dossier.

La richesse spécifique d'invertébrés dans l'aire d'étude peut être désignée comme relativement faible, ce qui est expliqué par des habitats peu diversifiés et peu attractifs pour ce groupe d'espèces, du fait de la domination du contexte agricole.

Évaluation des enjeux

Une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore a été recensée dans l'aire d'étude. Il s'agit du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), espèce protégée par l'article 3 de l'arrêté du 23 avril 2007, bien qu'elle soit considérée en « préoccupation mineure » sur les listes rouge nationales et régionales. Le Damier de la Succise fait par ailleurs partie des espèces faisant l'objet du Plan national d'actions en faveur des papillons de jour, ainsi que du Plan régional d'actions en faveur des Lépidoptères patrimoniaux d'ex-Aquitaine.

La méthodologie de hiérarchisation des enjeux locaux met en évidence :

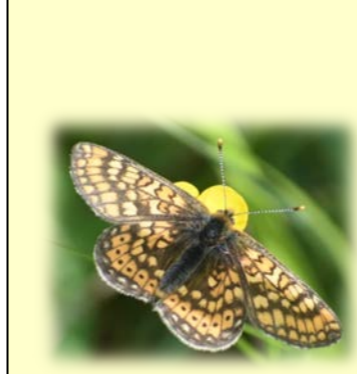
- Des enjeux modérés pour le Damier de la Succise ;

Hiérarchisation des enjeux locaux des invertébrés

Espèces	Rareté dans le périmètre d'étude	Rareté au niveau de son aire de répartition	Enjeux régionaux	Enjeux locaux
Damier de la Succise	Un individu contacté dans une friche au nord de l'aire d'étude	Espèce relativement commune en région avec des effectifs stables	Modérés	Modérés (6)

Espèces aux enjeux locaux modérés

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)



Source: CERMECO

Le **Damier de la Succise** est une espèce qui à la particularité de présenter 2 écotypes :
 - la forme « *aurinia* », la plus commune, qui fréquente les biotopes humides, de type prairies humides, landes humides, tourbières, où se développe sa plante hôte : la Succise des prés.
 - la forme « *xeraurinia* », qui se retrouve sur des pelouses sèches calcicoles et sur des prairies maigres où le Damier utilise la Knautie des champs et la Scabieuse colombarie comme plantes hôtes.
 C'est le premier écotype qui semble présent sur le site, au niveau d'une pelouse ourlet au sein de laquelle de nombreux pieds de Succise des prés (*Succisa pratensis*) ont été recensés. En ex-Aquitaine, le Damier de la Succise est considéré comme assez commun, avec une distribution hétérogène.
 Des **enjeux locaux MODÉRÉS** sont attribués à cette espèce.

Les espèces potentielles

Le recueil bibliographique fait apparaître la présence possible de huit autres espèces à enjeux. Il s'agit de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), de l'Argus frêle (*Cupido minimus*), de l'Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*), de l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), du Criquet des friches (*Omocestus petraeus*), du Fluoré (*Colias alfacariensis*) et du Sylvandre (*Hipparchia fagi*).

L'Azuré bleu-céleste, le Fluoré et le Sylvandre, bien que classé en quasi-menacé sur liste rouge d'ex-Aquitaine, représentent un enjeu très faible dans ce contexte.

Etude de la probabilité de fréquentation régulière de la ZIP par les espèces d'insectes potentielles

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitats	Enjeux régionaux	Probabilité de fréquentation régulière du site
l'Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Cours d'eau, fossés, hélophytes	Faibles	Faible dans le fossé
Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>	Pelouses calcaires, pelouses sèches, prairies	Modérés	Faible dans les prairies et les friches
l'Azuré du serpolet	<i>Phengaris arion</i>	Pelouses sèches, prairies	Modérés	Faible dans les prairies et les friches
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Prairies humides, friches humides, marais	Modérés	Très faible en l'absence d'habitats favorables
Criquet des friches	<i>Omocestus petraeus</i>	Pelouses sèches	Faibles	Faible dans les prairies et les friches

Les habitats d'espèces des invertébrés

Les enjeux attribués aux habitats du Damier de la Succise sont également évalués modérés. Des enjeux faibles ont été attribués aux habitats favorables au reste du cortège d'invertébré.

Les autres habitats de l'aire d'étude semblent non attractifs pour les invertébrés, ils portent donc des enjeux très faibles ou nuls.

Enjeux entomologiques par habitats

Habitat	Enjeux entomologiques	Remarques
Fourré mésophile	Modérés	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos pour le Damier de la Succise
Friche mésophile	Modérés	
Friche mésophile x Bois de feuillus	Modérés	
Pelouse xérophile	Modérés	
Prairie de fauche	Modérés	
Prairie mésohygrophile	Modérés	
Haie arborée	Faibles	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos pour des invertébrés communs localement
Haie mésophile	Faibles	
Ruisseau	Faibles	Habitats de reproduction et corridor de déplacement pour les odonates
Mare temporaire	Très faibles	
Bois de feuillus	Très faibles	Habitats favorables aux insectes saproxyliques
Bois de feuillus x Zone d'habitation	Très faibles	
Bois mixte	Très faibles	
Bois mixte	Très faibles	
Chênaie sessile	Très faibles	
Culture	Très faibles	
Friche rudérale	Très faibles	
Zones d'habitation	Nuls	Habitats non favorables au développement d'une grande diversité d'invertébrés

Synthèse des enjeux

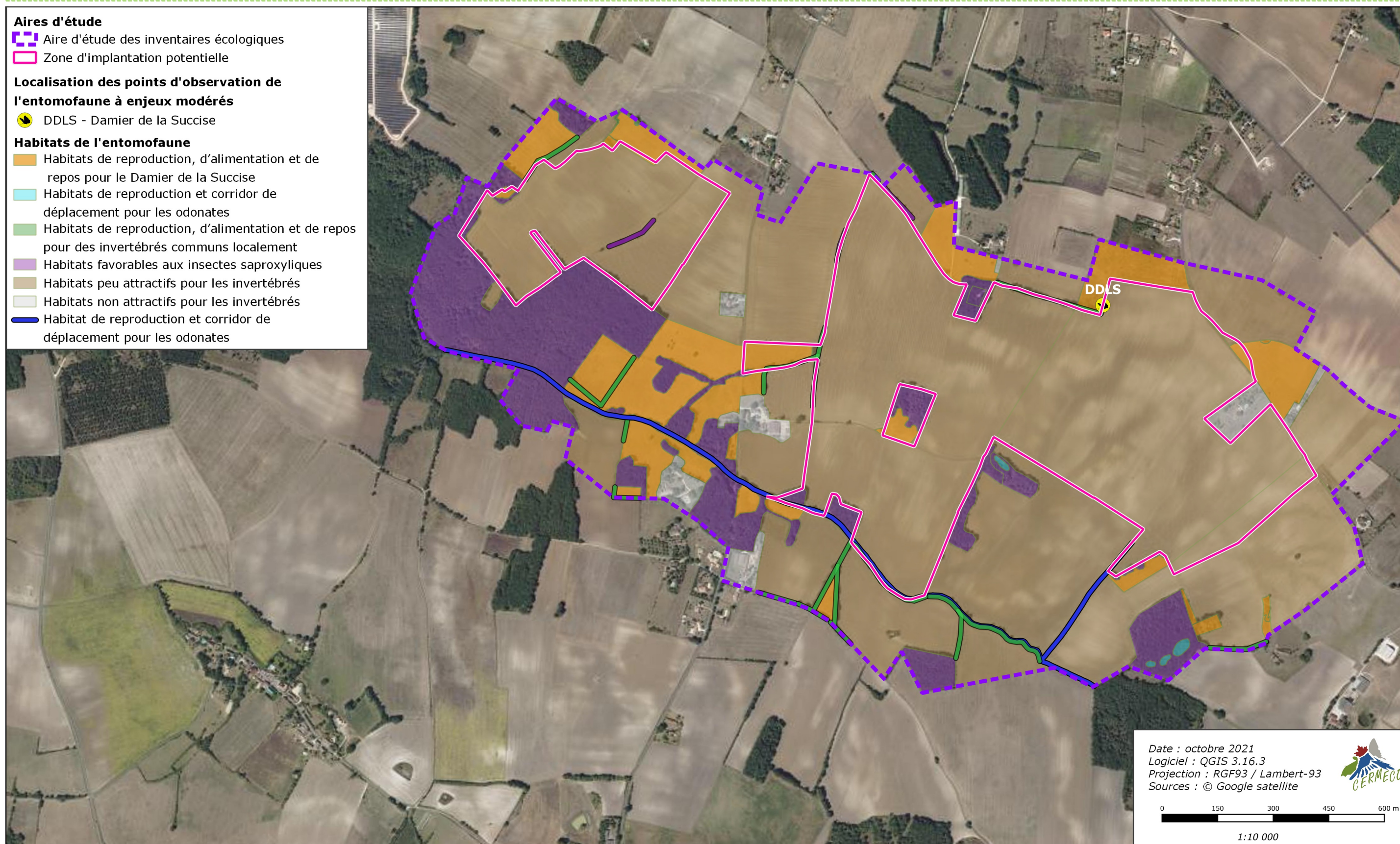
Les enjeux entomologiques sont jugés modérés à faibles au sein de l'aire d'étude.

Synthèse des enjeux entomologiques locaux

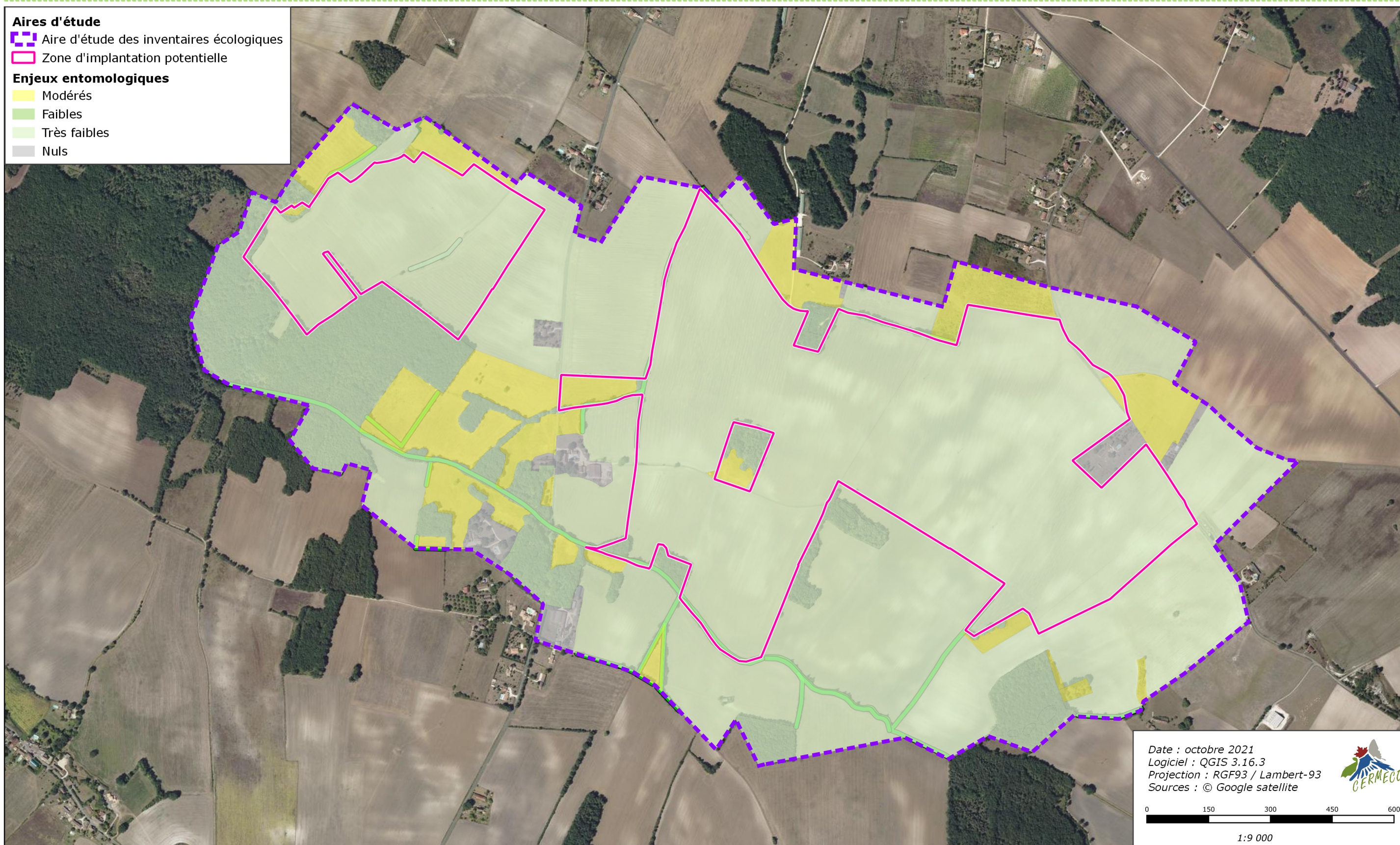
Espèces/Habitats d'espèces	Protection nationale / Directive Habitats -Faune-Flore	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Note d'enjeux	Enjeux locaux		
ESPECES RECENSEES							
Damier de la Succise	Art 3 / A II		LC	LC	6	Modérés	
ESPÈCES POTENTIELLES							
Agrion de Mercure	Art 3 / A II		LC	LC	-	Faibles	
Argus frêle	-		LC	VU	-	Modérés	
Azuré du serpolet	Art 2 / A IV		LC	NT	-	Modérés	
Criquet des friches	-		-	-	-	Faibles	
HABITATS D'ESPÈCES							
						Fourré mésophile	Modérés
						Friche mésophile	Modérés
						Friche mésophile x Bois de feuillus	Modérés
						Pelouse xérophile	Modérés
						Prairie de fauche	Modérés
						Prairie mésohygrophile	Modérés
						Haie arborée	Faibles
						Haie mésophile	Faibles
						Ruisseau	Faibles

- Une espèce aux enjeux modérés a été révélée localement : le Damier de la succise.
- L'aire d'étude a des enjeux locaux modérés à faibles pour ce groupe d'espèces.

Localisation des points d'observation d'insectes à enjeux et habitats d'espèces d'insectes



Enjeux entomologiques



2.4.4. Fonctionnement écologique

Dans le cadre de l'étude du fonctionnement écologique, les données des trames vertes et bleues d'Aquitaine ont été adaptées au niveau local. En effet, l'échelle plus resserrée de l'analyse permet d'identifier d'autres réservoirs locaux, mais également d'infirmer le rôle de continuité écologique de certains corridors repérés au niveau régional.

Le fonctionnement écologique d'un site consiste à étudier l'organisation de l'espace (la mosaïque des éléments du territoire et la façon dont tous ces éléments sont reliés entre eux), en sachant que la complexité, la diversité, la connectivité et finalement l'hétérogénéité du territoire conditionnent la biodiversité.

L'étude du fonctionnement écologique du site passe par une analyse à une échelle assez large afin de repérer les potentiels flux d'espèces d'un réservoir à un autre puis à une aire d'étude plus resserrée.

Les ressources cartographiques provenant des trames vertes et bleues d'ex-Aquitaine identifient un réservoir biologique de feuillus et des corridors écologiques dans les environs proches des terrains étudiés.

En effet, un corridor de feuillus, un corridor de pelouses sèches ainsi que trois corridors aquatiques sont situés à proximité des terrains étudiés. Le corridor de feuillus chevauche la grande majorité de l'aire d'étude, alors que le corridor de pelouses sèches se situe environ un kilomètre à l'est. Les corridors aquatiques sont matérialisés par le réseau hydrographique local. Le plus proche d'entre eux, traverse l'aire d'étude, cependant il s'agit ici d'un fossé périodiquement asséché. Les deux autres sont situés à environ 1,8 km au nord-est et 2 km au nord des terrains étudiés. Il s'agit respectivement des ruisseaux « le Couzeau » et « le Couillou ».

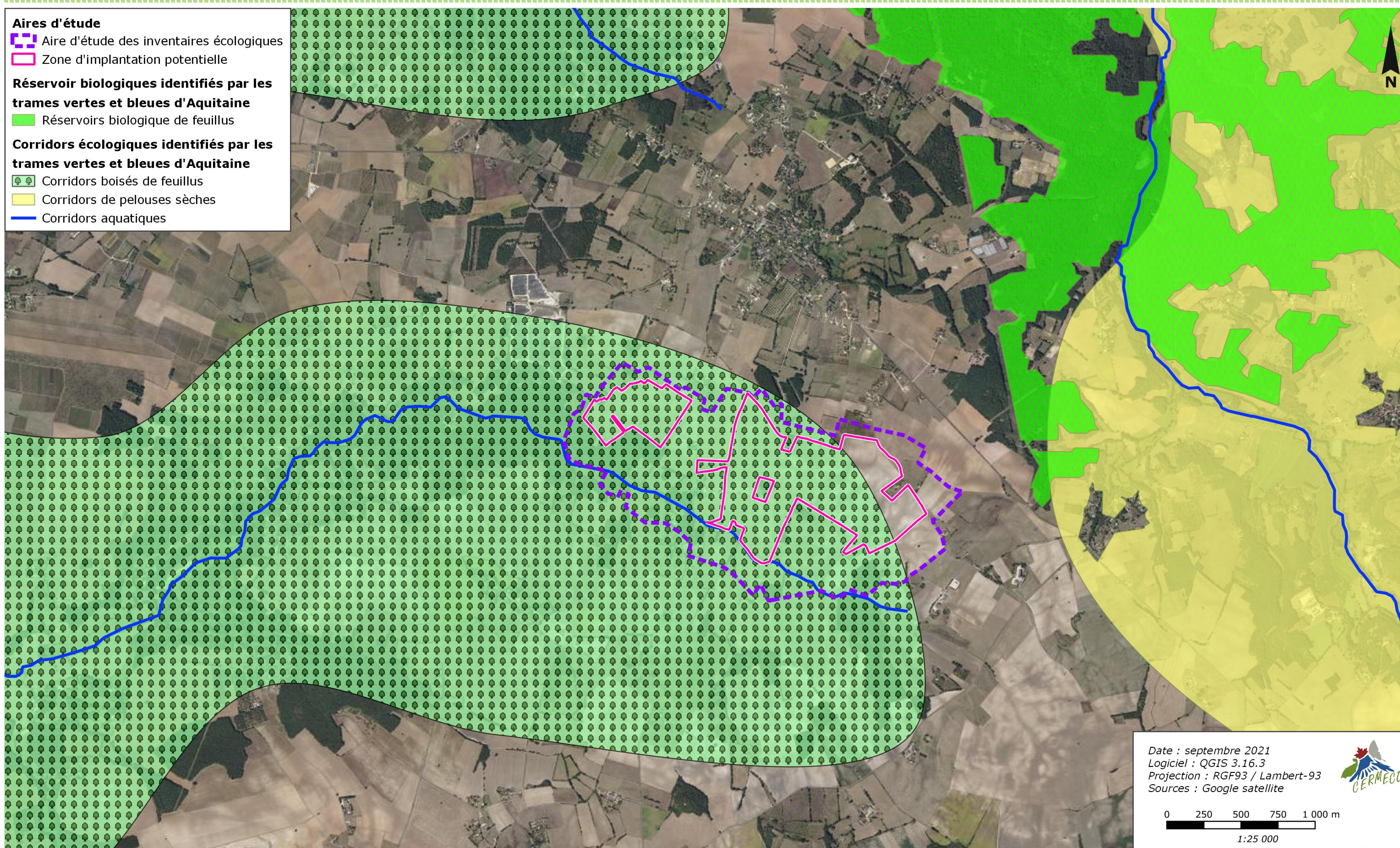
Du fait de l'assèchement périodique du fossé et de la distance entre les ruisseaux et l'aire d'étude, les perturbations des corridors aquatiques paraissent limitées. De même l'éloignement du corridor de pelouses sèches, ainsi que celui du réservoir de feuillus, ne laisse pas supposer un fort risque d'interactions. De plus, l'occupation des sols de la zone d'implantation potentielle est presque exclusivement agricole. Ces parcelles ne paraissent donc pas essentielles au fonctionnement du corridor de feuillus.

Le réservoir biologique se situe à environ 1 km à l'est de l'emprise du projet, cependant la nature des habitats des terrains étudiés ne correspondent pas à ceux qui constituent ce réservoir. Des interactions ne seraient donc que peu probables.

Ainsi, l'analyse locale du maillage écologique du secteur montre que les terrains du projet ne sont pas essentiels au fonctionnement écologique local.

- Les trames vertes et bleues d'Aquitaine mettent en évidence un corridor aquatique et un corridor de feuillus en contact avec l'emprise du projet.
- Les terrains du projet ne sont pas essentiels au maillage écologique local.
- L'enjeu concernant le fonctionnement écologique local est évalué comme faible.

Fonctionnement écologique local



2.4.5. Conclusion de l'expertise écologique

L'expertise écologique menée dans l'aire d'étude a permis de mettre en évidence la sensibilité écologique locale du bois de feuillus. C'est en effet à ce niveau que les principaux enjeux locaux ont été repérés.

D'un point de vue floristique, dix espèces présentent des enjeux de niveau modéré à faible.

Les bois de feuillus sont attractifs pour l'avifaune locale, pour les mammifères locaux et très attractifs pour les espèces de chiroptères locales. Des enjeux écologiques modérés à forts ont été affectés à cet habitat.

Les bois mixtes, les fourrés mésophiles, les haies mésophiles et le ruisseau sont des habitats attractifs pour l'avifaune locale. Des enjeux modérés y ont été associés.

L'attractivité des bois mixtes et des prairies de fauche pour les mammifères locaux (hors chiroptères) a mené à une classification de ces habitats avec des enjeux modérés.

Les bois de feuillus en mosaïque avec la zone d'habitation, les bois mixtes, les chênaies sessiles, les haies arborées, le ruisseau et les zones d'habitation étant favorables à la reproduction, à la chasse et au transit des espèces de chiroptères locales, des enjeux modérés leur ont été associés.

Les friches mésophiles, les mélanges de friches mésophiles et de bois de feuillus, les pelouses xérophiles, les prairies de fauche, ainsi que les prairies mésohygrophiles, constitue des habitats très attractifs pour l'entomofaune locale. Des enjeux modérés leur sont également attribués.

Les principaux enjeux locaux pour la faune, hiérarchisés comme modérés, concernent : la Cisticole des joncs, le Damier de la Succise, l'Elanion blanc, le Hibou petit duc, le Milan royal, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius.

Les autres espèces recensées ont des enjeux locaux très faibles ou faibles.

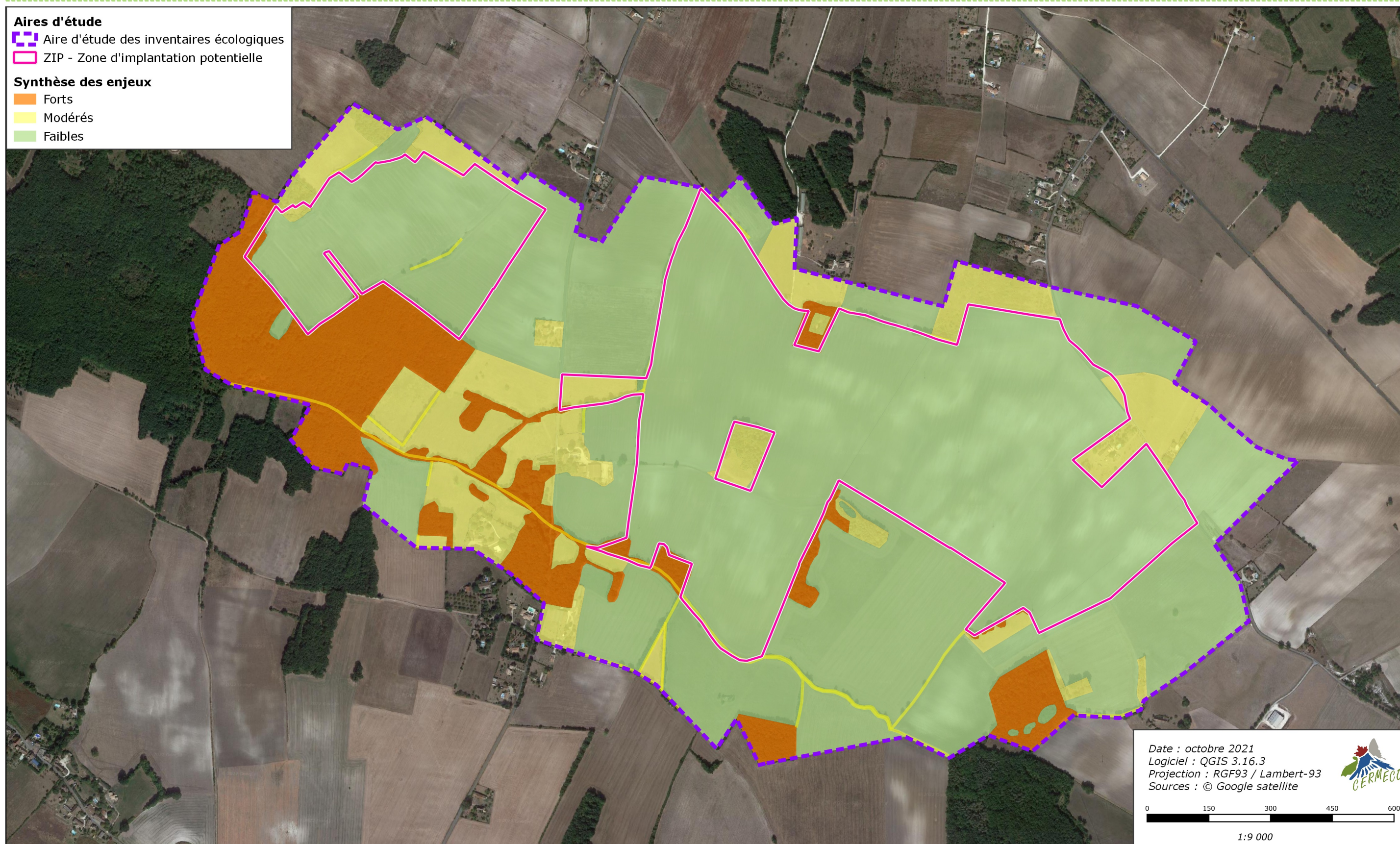
L'analyse des habitats de végétation et d'espèces est synthétisée dans le tableau ci-après :

Synthèse des enjeux écologiques locaux

Habitats	Végétation	Avifaune	Mammifères (hors chiroptères)	Chiroptères	Herpétofaune	Entomofaune	Synthèse
Bois de feuillus	Faibles	Modérés	Modérés	Forts	Faibles	Très faibles	Forts
Bois de feuillus	Faibles	Modérés	Modérés	Forts	Très faibles	Très faibles	Forts
Bois de feuillus x Zone d'habitation	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés	Très faibles	Très faibles	Modérés
Bois mixte	Faibles	Modérés	Modérés	Modérés	Faibles	Très faibles	Modérés
Bois mixte	Faibles	Modérés	Modérés	Modérés	Très faibles	Très faibles	Modérés
Chênaie sessile	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés	Très faibles	Très faibles	Modérés
Culture	Nuls	Faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Faibles
Fourré mésophile	Très faibles	Modérés	Faibles	Faibles	Très faibles	Modérés	Modérés
Friche mésophile	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés	Modérés
Friche mésophile x Bois de feuillus	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés	Modérés
Friche rudérale	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Très faibles	Faibles
Haie arborée	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés	Très faibles	Faibles	Modérés
Haie mésophile	Très faibles	Modérés	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles	Modérés
Mare temporaire	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles
Pelouse xérophile	Modérés	Faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Modérés	Modérés
Prairie de fauche	Faibles	Faibles	Modérés	Faibles	Très faibles	Modérés	Modérés
Prairie mésohygrophile	Faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Modérés	Modérés
Ruisseau	Très faibles	Modérés	Faibles	Modérés	Faibles	Faibles	Modérés
Zone d'habitation	Nuls	Faibles	Très faibles	Modérés	Nuls	Nuls	Modérés

Toutes les informations collectées ont permis d'illustrer ces différents enjeux sur une carte (habitats de végétation, habitats d'espèces, sites de nidification...) présentée ci-après.

Synthèse des enjeux



2.5. Paysage et patrimoine

L'analyse paysagère a été élaborée à partir d'analyses bibliographiques (Atlas des paysages de Dordogne, Document préalable à l'établissement d'une charte des paysages de la Dordogne, Espritdepays.com, Diagnostic paysager du SCOT du Pays de l'Isle en Périgord, Guide culturel et touristique de la Dordogne-Périgord, DREAL Nouvelle-Aquitaine), d'interprétations cartographiques et d'investigations de terrain.

2.5.1. Définitions

Définitions issues du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2017 ». Ces dernières restent applicables dans le cas de parcs ou de serres photovoltaïques.

- Paysage

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations dynamiques » (Convention Européenne du Paysage).

- Visibilités

La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie de la zone d'étude depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres :

- la distance entre l'observateur et la zone d'étude ;
- la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et la zone d'étude (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.).

- Covisibilités

On parle de « covisibilité » ou de « champ de visibilité » lorsque le projet et le monument sont soit visibles l'un depuis l'autre, soit visibles ensemble d'un point quelconque.

- Les covisibilités peuvent-être directes : le projet se superpose à l'élément de paysage ou de patrimoine,
- ou indirectes : le projet et l'élément de paysage ou de patrimoine sont visibles au sein d'un angle de 50° correspondant à l'angle de la vision humaine.

2.5.2. Les aires d'étude

2.5.2.1. Aires d'étude recommandées

D'après le guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol (réalisé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011), l'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage. Elle doit être définie en fonction des incidences potentielles attendues, des protections réglementaires existantes, de la configuration de la zone d'étude et de sa sensibilité.

Au-delà de 3 km, les études montrent que la perception des panneaux solaires est réduite à celle d'un « motif en gris ».

L'aire d'étude peut se décomposer en :

- une zone rapprochée correspondant à une surface allant de quelques hectares à quelques km²,
- une zone intermédiaire correspondant à une surface de quelques dizaines de km²,
- une zone plus éloignée, correspondant à une surface d'une centaine de km².

2.5.2.2. Les aires d'étude paysagères de la zone d'étude

Dans le cadre de cette étude de paysage, les aires d'études suivantes ont été définies et sont présentées ci-après.

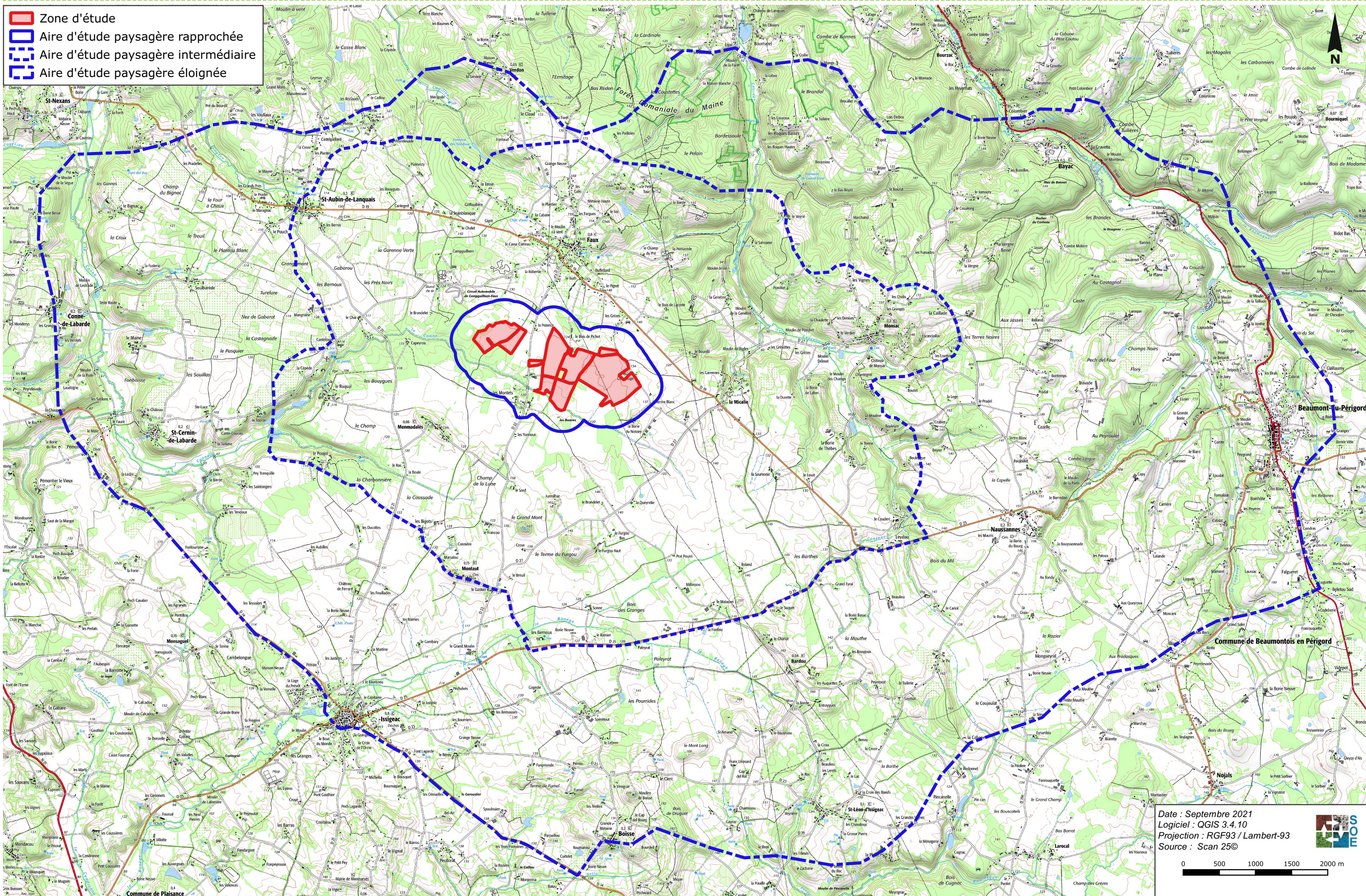
Aires d'étude	Surface	Caractéristiques	Critères de délimitation
Eloignée	144,6 km ²	<ul style="list-style-type: none"> • Topographie vallonnée en périphérie et plane au centre • Vallées du Couzeau et de la Conne <ul style="list-style-type: none"> • Centres-bourgs d'Issigeac, Beaumont-du-Périgord, Boisse, Saint-Léon d'Issigeac, • Axes structurants (RD 660, RD 14, RD 19) • Urbanisation éparse sur les vallons et groupée autour des centres-bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> • Village de Lanquais (SPR⁵⁷) au nord-est <ul style="list-style-type: none"> • RD 14 au sud-ouest • Topographie au nord, au nord-est, au sud (lignes de crête) • Réseau hydrographique (le Couzeau à l'est, la Bournègue au sud-est, la Conne au nord-ouest) • Centres-bourgs d'Issigeac au sud-ouest et de Beaumont-du-Périgord à l'est
Intermédiaire	47,5 km ²	<ul style="list-style-type: none"> • Relief de plateau au centre • Parcelles agricoles sur le plateau • Topographie vallonnée au nord-est <ul style="list-style-type: none"> • Boisements sur les vallons • Source et ruisseau intermittent de la Conne <ul style="list-style-type: none"> • Vallée du Couzeau • Centre-village de Faux, Saint-Aubin-de-Lanquais, Monmadalès et Monsac 	<ul style="list-style-type: none"> • RD 25 au sud-est • Voirie communale traversant le centre-bourg de Montaut • Lignes de crête à l'est, au nord et à l'ouest • Vallée du Couzeau à l'ouest • Centre-bourg de Montaut au sud-ouest

⁵⁷ SPR : Site Patrimonial Remarquable.

		<ul style="list-style-type: none"> • RD 19 du nord-ouest au sud-est • Nombreux hameaux épars sur le territoire • Butte témoin le Terme du Furgou 	
Rapprochée	3,6 km ²	<ul style="list-style-type: none"> • Topographie de plateau occupée par des parcelles agricoles • Vallée boisée naissante de la Conne <ul style="list-style-type: none"> • RD 22 du nord au sud • Hameaux proches 	<ul style="list-style-type: none"> • Rayon de 300 m • Hameaux les plus proches • Lieu-dit « <i>Les Montets</i> » au sud • Lit de la Conne au sud-est • Topographie à l'ouest

Ces aires sont différentes de celles présentées pour l'ensemble des thématiques environnementales : elles sont adaptées au volet paysager, dépendant notamment des unités paysagères et de la mosaïque paysagère locale.

Aires d'études paysagères



2.5.3. Contexte paysager

2.5.3.1. Contexte départemental

Sa situation géographique au carrefour d'influences atlantique (bassin aquitain), subméditerranéenne (coteaux calcaires secs) et submontagnarde (Massif Central) confère à la Dordogne une grande variété de paysages. Les caractéristiques géologiques (massif granitique, plateau cristallin, dépôts détritiques siliceux...) et géomorphologiques (grandes vallées alluviales, plateaux et plaines sableuses...) participent également à cette diversité.

D'après l'Atlas des paysages de Dordogne, le département de la Dordogne est découpé en 8 unités paysagères et 14 sous-unités paysagères.

Les 8 unités paysagères déterminées à l'échelle de la Dordogne sont :

- Le Périgord Limousin
- Le Périgord Central
- Les Marges du Bassin de Brive
- Le Périgord Noir
- Le Ribéracois
- La Double et Landais
- La Vallée de l'Isle
- Le Bergeracois

L'unité paysagère du Bergeracois concernant la zone d'étude est composée de 4 sous-unités paysagères :

- Le pays de Vélines ;
- La vallée de la Dordogne bergeracoise ;
- Les coteaux viticoles du sud bergeracois ;
- Le plateau d'Issigeac et les vallons du Dropt.

La zone d'étude est localisée au sein de l'unité paysagère du Bergeracois et de la sous-unité du plateau d'Issigeac et des vallons du Dropt.



Unités paysagères de l'Atlas des paysages de Dordogne

« Le Bergeracois offre des paysages ouverts qui tranchent avec les paysages périgourdins. Vignes, vergers et cultures composent des paysages variés entre les vallées de la Dordogne et du Dropt.

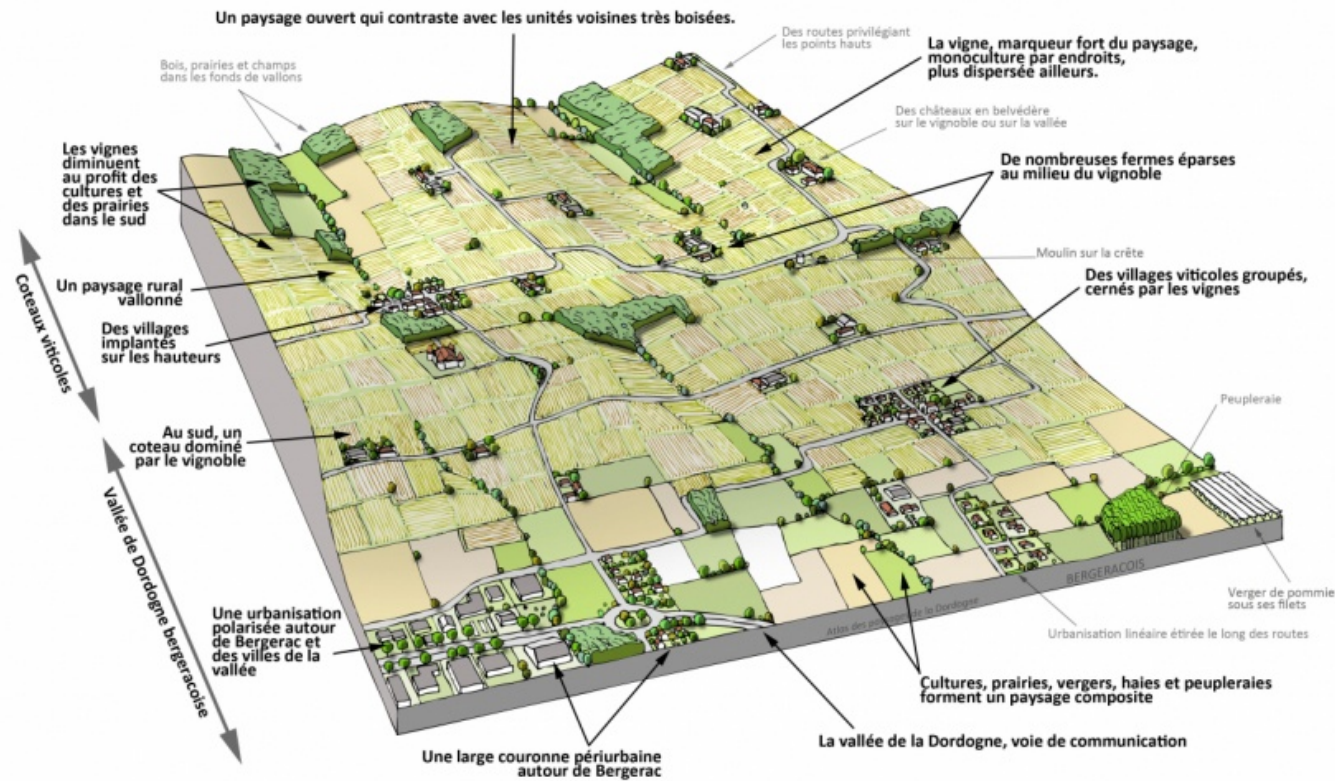
Le Bergeracois offre un paysage globalement ouvert et cultivé, qui tranche avec les paysages cloisonnés par la forêt, du reste de la Dordogne. Ici, grandes cultures, vignes, prairies et vergers façonnent des paysages aux horizons souvent lointains, modulés certes par des écrans boisés ou urbains par endroits.

La vigne est le dénominateur commun du paysage, s'étendant sur les coteaux et dans les vallons affluents de la Dordogne. Dans la vallée de la Dordogne, elle laisse la place à la polyculture. La Dordogne est peu perceptible, se découvre d'un coup au sein des bourgs anciens ou des ports tandis que les cours d'eau discrets entaillent les coteaux. »

L'urbanisation est polarisée autour de Bergerac et de la vallée de la Dordogne qui concentre toutes les voies de communications.

Les paysages sont contrastés entre coteaux, vallées et plateaux » (Source : Atlas des paysages de Dordogne).

Le bloc-diagramme ci-dessous présente les caractéristiques principales du paysage bergeracois.



Bloc-diagramme de l'unité paysagère du Bergeracois
(Source : Atlas des paysages de Dordogne)

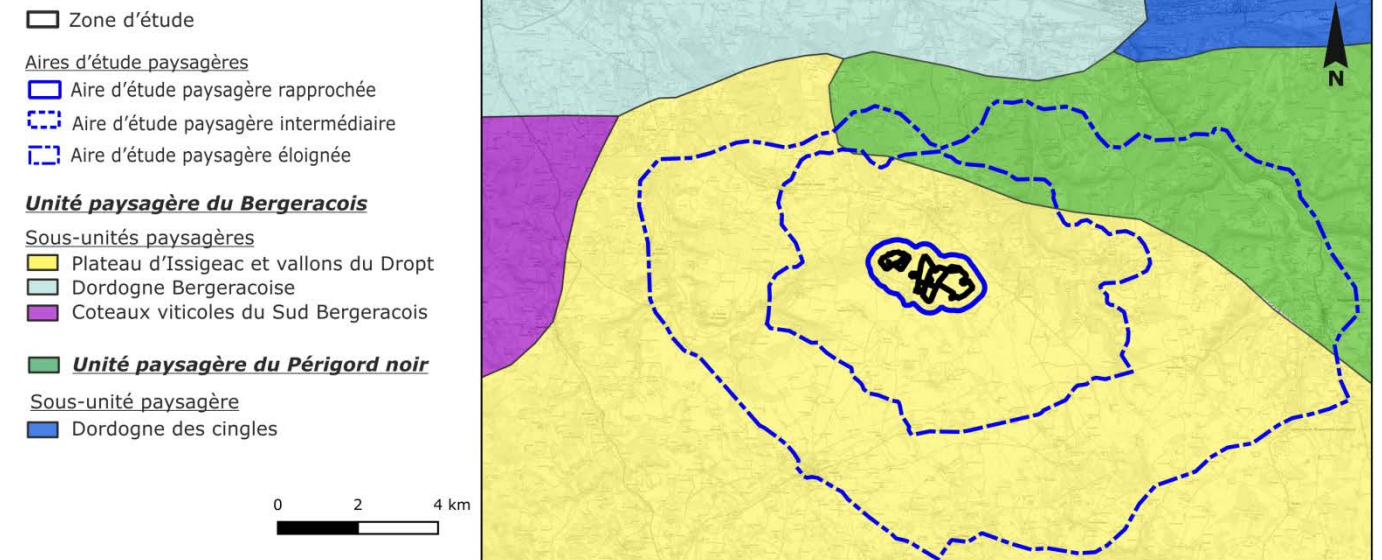
→ La zone d'étude est localisée au sein de l'unité paysagère du Bergeracois et de la sous-unité du plateau d'Issigeac et des vallons du Dropt.

2.5.3.2. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude éloignée

Unités et sous-unités paysagères concernées

L'aire d'étude paysagère éloignée est concernée par les deux unités paysagères et la sous-unité paysagère suivantes :

- Le Bergeracois,
 - Le plateau d'Issigeac et les vallons du Dropt dans sa majorité ;
- Le Périgord noir au nord et au nord-est.



Unités et sous-unités paysagères du secteur d'étude
(Source : atlas-paysage.dordogne.fr)

La sous-unité paysagère du plateau d'Issigeac et les vallons du Dropt est elle-même partagée entre deux entités paysagères contrastées, un plateau dont le relief s'élève progressivement à l'approche du Périgord Noir à l'est et de la vallée du Dropt au sud.

Le plateau d'Issigeac s'inscrit dans un contexte de plaine oligocène qui bénéficie d'un substrat mélangeant calcaire et argile, lui conférant une vocation agricole originale.

Il s'agit d'un espace ouvert où les vues se dégagent largement et l'horizon se tend. De grandes parcelles de cultures s'installent à perte de vue, ponctuées de rares arbres ou de quelques bosquets et haies. La roche calcaire blanche affleure du sol.

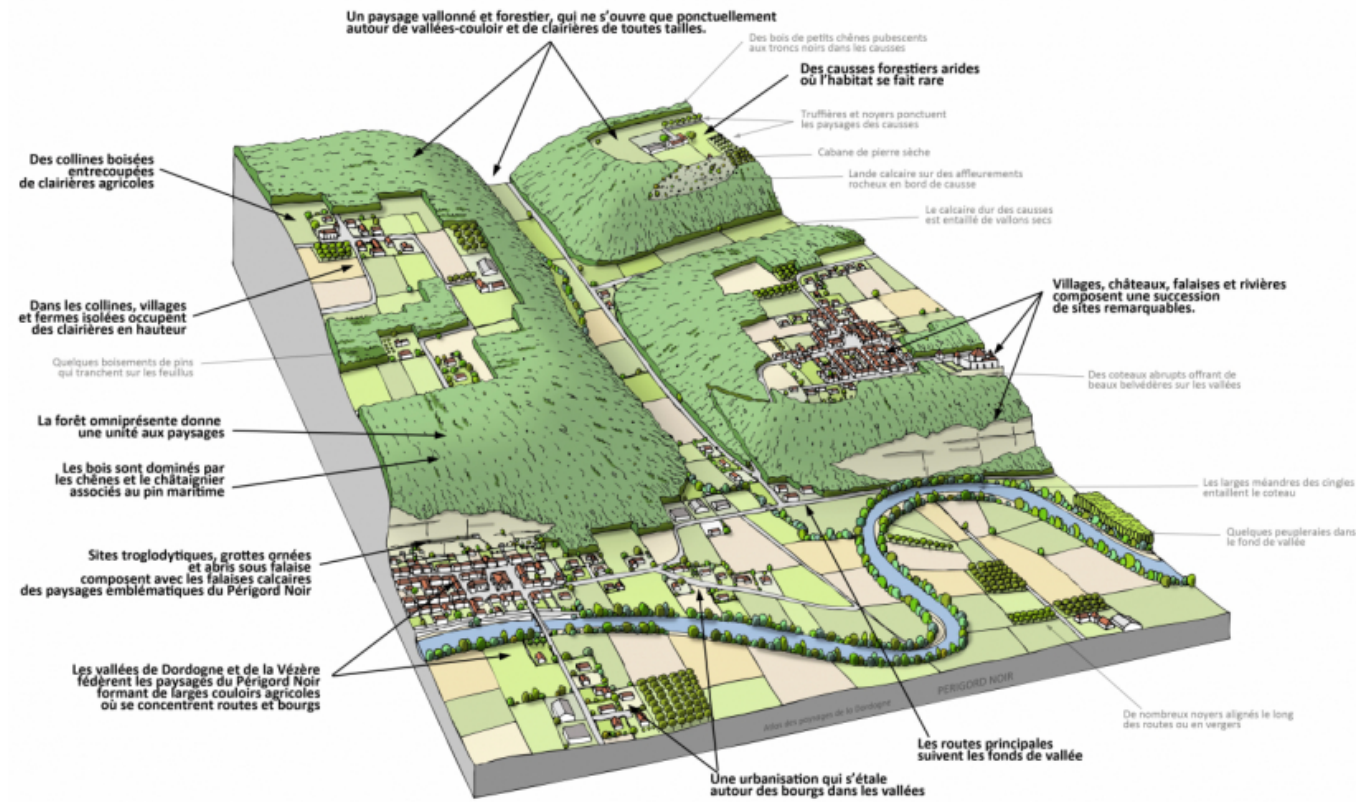
Localement, le relief peut être coiffé de petits lambeaux de calcaires miocènes formant quelques buttes bien marquées et servant de belvédères.

L'habitat isolé ou les hameaux sont peu fréquents à l'instar des bâtiments agricoles. Les villages se sont plutôt installés en périphérie du plateau.

Au sud du plateau d'Issigeac, le paysage devient plus vallonné ce qui indique le passage au bassin versant du Dropt et de ses vallons affluents. Les vallons sont majoritairement occupés par de la polyculture.

Le relief, les boisements, prairies, cultures vignes et vergers, instaurent un paysage varié où les perceptions visuelles sont changeantes, passant d'intimistes à larges.

L'unité paysagère du Périgord noir concerne le nord et le nord-est de l'aire d'étude éloignée. Cette intersection entre le Périgord noir et l'aire d'étude éloignée correspond à la bordure sud-ouest de l'unité paysagère du Périgord noir.



Bloc-diagramme de l'unité paysagère du Périgord noir
(Source : Atlas des paysages de Dordogne)

Aux abords des vallées de la Conne et de la Couze, les boisements deviennent dominants. Les perceptions sont plus restreintes en raison de la topographie de ces vallées étroites et de la végétation nettement plus dense que sur le plateau d'Issigeac.

L'habitat est regroupé autour des centres-bourgs, faiblement peuplés, de plusieurs villages (Saint-Aubin-de-Lanquais, Sainte-Conne-de-Labarde, Naussannes ou Bardou), ou plus densément peuplés d'Issigeac et Beaumont-du-Périgord.

Sur le reste du territoire, de nombreuses maisons isolées localisées en retrait des voiries sont disséminées.



Habitation isolée en retrait de la voirie principale

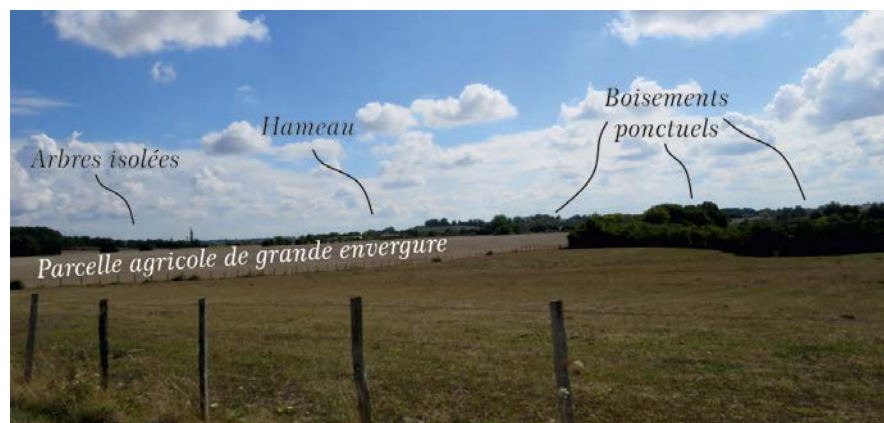
La structure de l'aire d'étude éloignée est représentative d'un secteur rural, agricole et peu anthropisé.

- ➔ L'aire d'étude éloignée est marquée par une dichotomie de la topographie et de l'occupation du sol entre le plateau d'Issigeac couvert de parcelles agricoles de grande envergure et les coteaux boisés des vallées encaissées de la Conne et de la Couze.
- ➔ Le secteur est marqué par un habitat rural, épars sur le territoire. Les centres-bourgs sont de très petite taille à l'exception de ceux d'Issigeac et de Beaumont-du-Périgord.

Structure du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée est marquée par une dichotomie entre la majorité de sa superficie, occupée par le plateau agricole d'Issigeac et les secteurs nord-ouest, nord et nord-est qui accueillent respectivement les vallées encaissées et boisées de la Conne, du Couillou et de la Couze.

Les parcelles agricoles de grande envergure ouvrent les perceptions visuelles au lointain, ponctuellement limitées par la présence d'arbres isolés, de haies souvent arborées et discontinues ou de petits boisements.



Structure paysagère majoritaire de l'aire d'étude éloignée

2.5.3.3. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude paysagère intermédiaire

La topographie

L'aire d'étude intermédiaire se caractérise par une topographie globalement plane de plateau argilo-calcaire mais contrastée avec l'encaissement des cours d'eau naissant de la Conne à l'ouest et du Couzeau au nord-est. Des zones en léger surplomb offrent quelques points de vue sur le plateau.



Topographie de plateau globalement plane au sein de l'aire d'étude intermédiaire
Vallon boisé surplombant la vallée du Couzeau à droite de la photographie

Des buttes dites témoin, marques de sédiments miocènes perchées sur le plateau oligocène, viennent ponctuer l'horizon.

*Butte témoin
au lieu-dit « Le Grand Mont »*



La topographie aux abords des vallées du Couzeau au nord-est et de la Conne à l'ouest est marquée par le réseau hydrographique.



Transition paysagère au nord-est de l'aire d'étude éloignée



Culture de tournesol



*Parcelle récemment moissonnée (premier plan)
Bois à la naissance de la vallée
de la Conne (second plan)*

Cette dichotomie caractérise la couverture végétale du secteur.

Au nord-est de l'aire d'étude intermédiaire, sur le territoire de Saint-Aubin-de-Lanquais notamment, certaines parcelles sont occupées par des vignes.

Vignes au nord-ouest de l'aire d'étude intermédiaire



Le relief devient vallonné à la transition entre plateau et vallées avant de s'encaisser de façon notable.

Certains secteurs du plateau légèrement en surplomb offrent des vues lointaines. A l'inverse, depuis les vallons plus encaissés, les vues sont limitées. Les boisements contribuent à atténuer les ouvertures, toutefois les grandes envergures des parcelles agricoles ouvrent le paysage.

La couverture végétale

Au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, la couverture végétale prédominante est la grande culture de céréales et d'oléoprotéagineuses.

Ces parcelles de grande envergure sont ponctuées de petits boisements, haies arborées et arbres isolés tandis que les vallons des vallées de la Conne et du Couzeau sont marqués par la présence de bois. Les boisements sont majoritairement composés de feuillus.

Le réseau hydrographique

L'aire d'étude intermédiaire est traversée en son centre par le ruisseau naissant de la Conne qui prend sa source sur le plateau issigeacois, dans la partie sud-est de l'aire. La vallée de la Conne se dessine progressivement au sein de la partie ouest de l'aire.

Le Couzeau prend sa source au sud-est de l'aire d'étude, sur le plateau également, au niveau du territoire communal de Bardou. Sa vallée s'encaisse progressivement à l'est de l'aire d'étude.

Le réseau hydrographique est peu prégnant sur le plateau d'Issigeac tandis qu'il devient plus marqué aux abords des vallées de la Conne et du Couzeau.



La Conne à l'ouest de l'aire d'étude intermédiaire



Le Couzeau au nord-est de l'aire d'étude intermédiaire



Maisons bordant la place du village de Faux



L'exutoire des eaux du ruissellement à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire sont la Conne et le Couzeau mais également la Banège au sud, qui prend sa source elle aussi sur le plateau mais dont la vallée se dessine au sud-est d'Issigeac.

Le bâti

- Architecture locale

L'architecture locale est dominée par les maisons des centres-villages de Faux, Monmadalès, Saint-Aubin-de-Lanquais et Monsac ainsi que par les habitations des hameaux épars au sein de l'aire d'étude intermédiaire.

Les maisons au cœur du centre-village de Faux correspondent à un bâti traditionnel de qualité, composé de pierre sèche dont la façade est composée de moellons⁵⁸ enduite. Les encadrements de portes et fenêtres ainsi que les chaînes d'angle⁵⁹ sont composés de pierre de taille calcaire blanche.

Majoritairement, les toitures typiques, avec croupes latérales, sont couvertes de tuiles plates. Elles sont ponctuellement surmontées d'épis de faitage. Souvent de très forte pente, ces toits possèdent des bas de pente avec croupe latérale⁶⁰, donnant une allure altière au bâti.

Ce type de bâti se retrouve également dans les hameaux.



Habitation du hameau « La Potence »



Toiture surmontée d'un épi de faitage



Toiture à coyaux

Des toitures à tuiles canal de plus faible pente se retrouvent également sur le territoire.

Des habitations de type pavillon sont également présentes en périphérie du bourg, au sein des hameaux mais aussi de manière plus isolée. Des constructions très récentes convoquent un style plus contemporain.

Au sein des espaces agricoles, des hameaux essaient le territoire. Ils sont composés de bâtisses traditionnelles, de corps de fermes et de bâtiments agricoles.

⁵⁸ Les moellons sont des pierres plus grossièrement taillées que les pierres de taille.

⁵⁹ Les chaînes d'angle se situent ici au coin des avant-corps des maisons.

⁶⁰ Le coyau est un élément qui s'intègre dans une charpente. Cette pièce de bois se fixe au niveau de la partie inférieure d'un chevron et donne un aspect évasé au bas de la toiture.



Construction récente à la façade enduite, à tuile canal, et dotée de chaînes d'angle



Construction mixte avec une tour couverte de tuiles plates et une extension récente couverte de tuiles canal



Constructions récentes à géométrie variable, avec des toitures composées de tuiles canal



Bâtiment agricole



Exploitation agricole au sein d'un hameau

- Une répartition plus éparse de hameaux et maisons isolées le long d'axes de circulation secondaires.

Le secteur reste rural et peu urbanisé. Des constructions plus récentes prennent place en périphérie du centre-village de Faux ou de manière éparse au sein de l'aire d'étude intermédiaire.

Infrastructures de transport

La RD 19 est la voirie principale du secteur. Cet axe de circulation traverse l'aire d'étude intermédiaire du nord-ouest au sud-est.

Il traverse le centre-bourg de la commune de Faux.

La RD 19 à l'est du centre-bourg de Faux
(Source : GoogleEarthPro)



L'aire d'étude intermédiaire est traversée du nord au sud par la RD 22 qui relie le centre-bourg de Faux à la RD 27 qui dessert la commune d'Issigeac.

La RD 22 au sud du centre-bourg de Faux



Le sud-est et le sud de l'aire d'étude sont délimités par la RD 25 qui intercepte la RD 19 au sud-est de l'aire d'étude, sur le territoire communal de Naussannes.

L'ouest de l'aire d'étude intermédiaire est traversé du nord au sud par la RD 21 qui permet la jonction entre le centre-bourg de Saint-Aubin-de-Lanquais et Issigeac.

● Typologies urbaines

L'habitat au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire présente une typologie triple :

- Des centre-villages denses, dont les habitations sont alignées, se développant avec la construction de pavillons dans les dents creuses à Faux et Saint-Aubin-de-Lanquais ;
- Des habitations alignées le long de la RD 19 aux abords du centre-bourg de Faux et des voiries proches, signes d'une urbanisation en doigt de gant ;